



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023 - 10 du lundi 5 juin 2023

relatif à

LA REFECTION DE L'ETANCHEITE DU RESERVOIR DE FONTANNEY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune d'Aigle est propriétaire de son propre réseau de distribution de l'eau potable. Elle assure ainsi l'approvisionnement de l'entier de sa population. Plusieurs sources et captages permettent d'alimenter le réseau et de nombreux ouvrages d'art sont nécessaires afin de capter, traiter et stocker l'eau potable.

2. HISTORIQUE

Les plans retrouvés pour la construction du réservoir de Fontanney datent de 1939. Depuis sa construction, l'ancien réservoir a été abandonné et il ne reste plus que cet ouvrage de stockage sur le site de Fontanney. Situé juste en dessous de la chambre de captage et de la source de Fontanney, notre réservoir sert de tampon pour l'alimentation du village de Fontanney et de la ville d'Aigle. Le réservoir est doté d'une capacité de 1'500m³, dont 500m³ de réserve incendie. Des travaux d'amélioration de l'appareillage ont été effectués au fil des années afin de répondre aux normes actuelles sur la distribution de l'eau potable.

3. CONTEXTE ACTUEL

Le revêtement d'étanchéité intérieure d'origine avait été remplacé il y a quelques décennies. Aujourd'hui, il est fortement dégradé et doit être intégralement réfectionné. Dans ce but, la Municipalité a fait étudier le projet y relatif qui génère la présente demande de crédit, de manière à exécuter les travaux en automne prochain.

Il s'agit de la dernière étape de travaux d'entretien lourds et de mise en conformité par rapport aux règles de la technique du réservoir de Fontanney, dont l'appareillage et l'étanchéité sur dalle ont été entièrement rénovés ces dernières années.

Les travaux qui vont être effectués sur le réservoir de Fontanney vont aussi nous permettre de tester à grandeur réduite le procédé et la mise en œuvre de ce type de travaux avant la mise en route de travaux similaires sur notre réservoir de Plantour, qui lui aussi fera l'objet d'une réfection globale de son étanchéité dans les prochaines années.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Jusqu'au début du XXI^e siècle, les réservoirs d'eau potable construits en béton armé comprenaient usuellement un revêtement d'étanchéité à base de ciment appliqué sur le béton après nettoyage à haute pression destiné à enlever les laitances de ciment et présenter une surface rugueuse pour le revêtement. Ce type d'étanchéité nécessite une réfection en principe tous les 25 à 30 ans, voire plus dans certains cas. Pour le réservoir de Fontanney, il s'agit d'enlever le revêtement détérioré par sablage puis d'appliquer la nouvelle étanchéité de type Vandex dont les caractéristiques sont compatibles avec la qualité physico-chimique de l'eau stockée dans cet ouvrage.

En parallèle aux travaux d'étanchéité proprement dits, le chantier vise également à assainir ponctuellement le radier, les murs, la dalle et le pilier central par piquage des fers apparents et ragréage avant application du revêtement.

Les travaux sont prévus dès le début de l'automne 2023, en fonction des conditions météorologiques, dans le but de vider les cuves en dehors de la période de forte consommation.

4.1. Coûts des mesures :

Le coût estimé des travaux se décompose comme suit :

1. Préparation des supports	CHF	38'000.-
2. Ragréage des murs avant pose de l'étanchéité	CHF	22'000.-
3. Fourniture et pose d'étanchéité	CHF	102'000.-
4. Prestations diverses	CHF	20'000.-
5. Frais administratifs et techniques	CHF	24'000.-
6. Divers et imprévus environ 10%	CHF	<u>20'000.-</u>

Total TTC

CHF 226'000.-

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité est soucieuse de la qualité et de la fiabilité des infrastructures du réseau de distribution de l'eau potable.

Le réservoir de Fontanney sert de stockage de l'eau et de tampon pour l'alimentation de la ville d'Aigle et du hameau de Fontanney. C'est un ouvrage indispensable et stratégique de la gestion et de la distribution de l'eau potable de notre commune.

Ces travaux d'entretien indispensables permettront de garantir l'étanchéité du réservoir et la qualité de l'eau stockée.

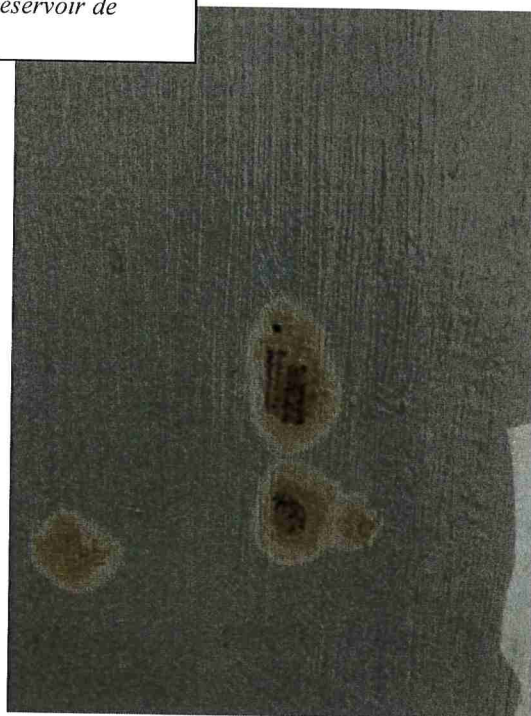
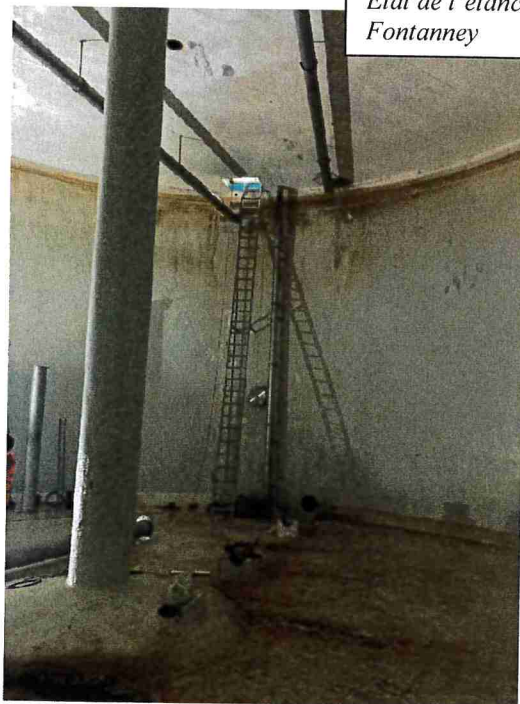
Un bureau d'ingénieurs spécialisés nous accompagne dans cette démarche et la planification des travaux sera établie afin de garantir une alimentation suffisante en eau potable durant la durée des travaux.

6. PROCEDURE ET DELAI DE REALISATION

Des devis ont déjà été demandés aux prestataires spécialisés dans le domaine, via un cahier des charges bien défini par notre bureau d'ingénieur.

Une fois le présent préavis validé par le conseil communal, nous pourrions adjuger les travaux et programmer les travaux pour cet automne. Seule la contrainte du niveau des sources qui doivent être suffisantes sur Fontaines Claires, pourrait nous obliger à retarder ces travaux.

Etat de l'étanchéité du réservoir de Fontanne



7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement sur l'état existant qui n'est plus tolérable et aux obligations légales en matière de distribution sur l'eau potable.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : L'entretien d'ouvrage existant permet de pérenniser dans le temps l'espérance de vie de nos ouvrages.

Social : L'accès à l'eau potable de qualité est primordial. Par ces travaux nous tenons à garantir et s'assurer de tenir les objectifs fixés en matière de distribution de l'eau potable sur notre commune.

Economie : Il est du devoir de la collectivité publique d'investir dans ces infrastructures afin de rénover et entretenir les infrastructures existantes.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 226'000.- TTC est calculé, sur la base d'offres et d'avant-métrés, selon les prix courants 2023. Toutefois la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces travaux de réfection de l'étanchéité intérieure du réservoir de Fontanne figurent dans le plan d'investissements de la législature en cours.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Ces travaux liés à l'eau potable seront amortis par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

En ce qui concerne la défense-incendie, l'ECA devrait verser un subside qui sera déduit du montant demandé.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2023-10 du 5 juin 2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

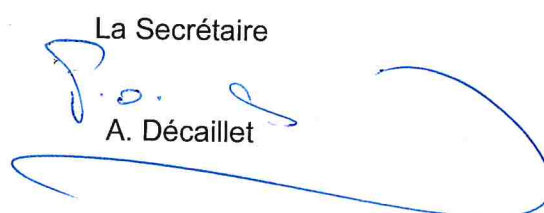
DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 226'000.- TTC pour la réfection intérieure du réservoir de Fontanney.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 226'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir, que ces travaux liés à l'eau potable seront amortis par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud

La Secrétaire

A. Décaillet

Municipal délégué : M. J.-L. Duroux, Municipal délégué aux travaux publics